

<http://www.fenvac.eu/l-aide-aux-victimes-en-pleine>



L'aide aux victimes en pleine mutation : les associations se sentent lésées

- Revue de presse -

Date de mise en ligne : jeudi 22 juin 2017

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Disparition du secrétariat d'état chargé de l'aide aux victimes, rapprochement avec le ministère de la Justice et annonce de la suppression du secrétariat général chargé de ce travail... depuis quelques semaines, l'aide aux victimes est en pleine mutation, ce qui fait des mécontents.

En début d'année, Juliette Méadel a créé un secrétariat général d'aides aux victimes, dépendant du Premier ministre et composé de personnes issues de tous les ministères. Mais, la semaine dernière, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention de le faire fusionner avec les services du ministère de la justice.

Une instance nécessaire

Une modification qui n'est pas du goût de tout le monde. « *Nous avons été surpris et beaucoup de victimes ont été déçues. Elles ont un sentiment d'abandon, d'oubli* », commente Stéphane Gicquel, secrétaire général de la Fenvac (Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs).

Dans la semaine, des membres de la fédération se sont rendus à deux rendez-vous à l'Elysée, pour demander à ce que le secrétariat général soit conservé. « *On nous dit que nous sommes entendus, mais la réponse tarde pourtant à venir* », explique Stéphane Gicquel, qui ne sait toujours pas si l'instance sera ou non supprimée.

« *Ce secrétariat offre l'impulsion politique nécessaire. Il permet de faire travailler des ministères qui n'ont pas l'habitude de collaborer* » affirme-t-il, craignant que le rattachement au ministère de la Justice ne soit un retour en arrière.

Car la relation entre les ministères est effectivement primordiale pour l'aide aux victimes. Olivia Mons, porte-parole de l'association France victimes - qui s'appelait jusque-là Inavem - avance qu'une victime n'a pas seulement besoin d'aide juridique, mais aussi de soutien moral, psychologique, administratif, d'accompagnement social...

Autant de fonctions qui dépendent de ministères différents, « *la dimension interministérielle reste fondamentale, et nous y veilleront* », assure-t-elle.

Le ministère de la Justice, déjà impliqué

Autre changement, depuis qu'Emmanuel Macron est président de la République, le poste de secrétaire d'état chargé de l'aide aux victimes a disparu.

Olivia Mons comprend l'inquiétude des victimes, mais se veut rassurante. « *Cela fait trente ans que notre association existe, et nous n'avons connu que deux secrétaires d'état chargées de cette fonction, sur une durée en tout et pour tout d'environ trois ans. Et malgré tout, pendant ces trente années, l'aide a été efficace.* » Elle reconnaît cependant qu'avoir une porte-parole au sein du gouvernement, qui se préoccupe des victimes, était important.

D'autant qu'en parallèle, depuis le décret du 24 mai dernier, l'aide aux victimes est accueillie par le ministère de la Justice, bien qu'elle dispose officiellement d'une coordination et d'une compétence interministérielle. Or, pour Stéphane Gicquel, cette coordination n'est possible que si l'aide aux victimes dépend du Premier ministre. C'est donc pour cette raison qu'il se bat pour le maintien du Secrétariat général.

Source : cnewsmatin.fr

Auteur : Lucile Descamps

Date : 22 juin 2017

Post-scriptum :

Source : cnewsmatin.fr

Auteur : Lucile Descamps

Date : 22 juin 2017
